

New York, 12 February 2019

---

Monsieur le Président,

Je remercie les illustres intervenants pour leurs présentations éclairantes et édifiantes.

Monsieur le Président,

Quatre ans après la conclusion des Accords de Minsk, on constate qu'il n'y a plus eu de confrontation violente à grande échelle, mais on constate également qu'il y a pratiquement encore tous les jours des violations du cessez-le-feu, menant à des morts et à des blessés, pas seulement entre les combattants, mais également dans la population civile. La mise en œuvre des dispositions-clés de ces accords reste lettre morte, alors qu'elle est la seule voie pour arriver à une solution politique durable de ce conflit. Nous appelons dès lors les deux parties à mettre rapidement et pleinement en œuvre les Accords de Minsk comme demandé par la résolution 2202 de ce Conseil, et à honorer leurs engagements.

Nous soutenons les efforts menés à cet égard par le Groupe de Contact Trilatéral ainsi que ceux en format dit « Normandie ».

Nous appelons la Russie à cesser immédiatement d'alimenter le conflit en apportant un soutien financier et militaire aux formations armées. Nous appelons la Russie à utiliser son influence sur ces formations armées pour les encourager à respecter pleinement leurs engagements en vertu des Accords de Minsk.

Nous regrettons les entraves au bon accomplissement des tâches de surveillance et de rapportage de la mission spéciale de surveillance en Ukraine. Cette mission joue un rôle indispensable dans l'atténuation des tensions. Nous encourageons fortement les parties au conflit à respecter le mandat de la mission et à lui permettre un accès sûr et sans entrave à tout le territoire ukrainien, y compris le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie et à la Crimée.

Monsieur le Président,

Le manque de progrès dans la mise en œuvre des Accords de Minsk se fait sentir sur le terrain. Nous demeurons profondément préoccupés par les informations concernant la présence d'équipements et de personnel militaires russes dans les zones contrôlées par des formations armées. La présence d'armes lourdes, qui est contraire aux Accords de Minsk, continue à être une menace pour la population civile des deux côtés de la ligne de contact. Nous appelons à un retrait complet de ces armes ainsi qu'à un désengagement

des troupes des zones désignées. Nous saluons la prorogation par les autorités ukrainiennes de la Loi spéciale sur le Statut du Donbass qui constitue une des pierres d'angle des accords de Minsk. La Belgique condamne en revanche l'organisation en novembre dernier des élections dans les territoires rebelles de Donetsk et de Lougansk : ces scrutins violent en effet tant la lettre que l'esprit des accords de Minsk.

Monsieur le Président,

La Belgique reste très préoccupée par la situation humanitaire dans l'Est de l'Ukraine. Nous exhortons toutes les parties à autoriser un accès complet, durable et sans entrave conformément aux principes humanitaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des infrastructures civiles cruciales, telles que celles liées à l'approvisionnement en eau, soient prises pour cible. Comme l'a mentionné la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, trois millions et demi de personnes ont besoin d'aide et de protection, en raison de la présence généralisée des mines, des traumatismes psychologiques croissants, et du manque d'accès aux services de base. Nous partageons une profonde préoccupation face à leurs souffrances.

En conclusion, Monsieur le Président, nous réaffirmons notre attachement indéfectible à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et nous ne reconnaissons dès lors pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie que nous considérons contraire au droit international.

Les tensions récentes en Mer d'Azov et dans le détroit de Kertch du fait des actions de la Russie n'ont fait que creuser le fossé entre les deux parties.

Le seul moyen de combler ce fossé reste le dialogue que nous encourageons fermement.

Je vous remercie.